

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17.11.2020	14h31	20.201	DFS
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe UDC</b>
<b>Titre : Pour une réouverture immédiate des restaurants</b>
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de permettre aux restaurants du canton de Neuchâtel de rouvrir leurs portes immédiatement, dans le respect des règles sanitaires en vigueur avant le décret de fermeture.</p>
<p><b>Développement (facultatif) :</b></p> <p>La pandémie a déjà causé de nombreux dégâts humains et économiques. Si nous devons rester prudents et prendre les mesures adéquates pour la combattre, nous devons cesser les demi-mesures, qui non seulement sont inutiles, mais péjorent également l'économie.</p> <p>L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a déclaré que les établissements de sortie totalisaient moins de 10% des contaminations ; ce chiffre est ramené à 1,6% si l'on ne tient compte que des restaurants et des bars. A contrario, les regroupements dans le cercle familial et amical ainsi que les transports publics totalisent plus de 30% des contaminations.</p> <p>À l'heure où les règles de distanciation sociale ne peuvent pas du tout être maintenues, dans les transports publics par exemple, les restaurants ont été contraints, ces derniers mois, de mettre en place une série de mesures pour rouvrir (distanciation des tables, marquages au sol, traçage des clients, plexiglas entre les tables selon les établissements, etc., ne manquant d'ailleurs pas de générer des frais souvent importants), et ces mesures ont permis à ces établissements de poursuivre leurs activités sans encombre jusqu'à la deuxième vague de fermeture décrétée par le Conseil d'État (nous n'avons pas connaissance à ce jour d'un cas majeur et grave de foyer de contamination au sein d'un restaurant neuchâtelois).</p> <p>Si la lutte contre le SARS-CoV-2 est loin d'être terminée, celle pour maintenir notre économie et nos emplois à flot est également engagée. Renforcer le dispositif de mesures pour lutter contre le virus est une bonne chose, mais cela doit être fait avec justesse. Notre économie et notre vie sociale souffrent des conséquences de cette pandémie, alors que ces fermetures d'établissements publics n'apportent aucun résultat significatif dans la lutte contre le virus.</p> <p>Au regard des considérations exposées ci-dessus et de la réalité vécue sur le terrain, le Conseil d'État doit aujourd'hui permettre la réouverture immédiate des restaurants de la République, dans le respect des règles sanitaires qui étaient en vigueur juste avant la nouvelle fermeture. Les discothèques, bars et lieux similaires peuvent toutefois faire l'objet d'une réserve quant à leur réouverture immédiate, les comportements de la clientèle de ces lieux n'étant pas comparables à ceux de la clientèle d'un restaurant.</p>
<b>Demande d'urgence : OUI</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Niels Rosselet-Christ		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Mikaël Dubois	Grégoire Cario	Evan Finger
Micaël Haldenwang	Sylvia Schulé	Arnaud Durini
Christiane Barbey		